

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE
PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.059

Afin de modifier le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2022, le projet de Règlement R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 le projet de Règlement R.R.1562.059 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 25 mars 2022 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 10 mars 2022
